Bâtir 2041

Plan métropolitain d’aménagenent et de développement révisé

Tendre vers une mobilité cohérente et durable

Défi 1 Structurer en misant sur la mobilité durable comme élément fondamental de l'organisation spatiale du territoire métropolitain

Afin de concrétiser sa vision d'aménagement et de développement et de définir ses priorités, la Communauté identifie sept principaux défis à surmonter. Voici le premier défi, misant sur la mobilité durable comme élément fondamental de la structuration de son territoire :

Les enjeux liés à la mobilité en milieux urbains, périurbains ou rurbains sont croissants et se complexifient. C'est le cas sur le territoire de la Communauté, mais aussi ailleurs dans le monde. On note, d'une part, une certaine saturation des infrastructures existantes, une raréfaction de l'espace disponible en milieux urbains, un accroissement de la consommation d'espaces et des ressources pour accueillir de nouveaux ménages en milieux périurbains et rurbains, une pression environnementale, des contraintes budgétaires sur le développement de nouvelles infrastructures de transport et la multiplication des investissements publics en matière de services à la population. D'autre part, on observe une évolution des besoins de mobilité des personnes avec une recherche d'immédiateté, de praticité et du mode de transport le plus adapté en temps réel, et ce, par le recours notamment aux solutions innovantes en matière de transport. Ceci force à revoir le modèle de développement de façon à bâtir à l'horizon 2041 un territoire métropolitain plus cohérent en préconisant une approche de planification intégrée de l'aménagement et des transports les plus respectueux de l'environnement.

